

<https://enseignants.se-unsa.org/Un-cadre-de-gestion-pour-les-AED-mais-des-questions-fondamentales-toujours-sans-responses>



Un cadre de gestion pour les AED mais des questions fondamentales toujours sans réponses

- Je suis... - AED - AESH - CUI -
Date de mise en ligne : mercredi 3 avril 2024

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Un an après un premier rendez-vous manqué, le ministère finalise un cadre de gestion à paraître prochainement. L'intérêt du document produit tient au rassemblement en un seul et unique document des dispositions relatives au recrutement, aux conditions d'exercice et de formation des AED.

Cette mise en symphonie de la réglementation existante n'aborde néanmoins aucun des problèmes qui se posent aujourd'hui à la profession : absence de perspective de progression salariale, suppression de la possibilité de crédit de 200 heures de formation pour les AED en CDI, difficulté pour obtenir les contrats en CDI.

La durée du travail, les conditions d'aménagement pour les étudiants afin de rendre compatible leur activité professionnelle avec la poursuite de leurs études, la dé-précarisation en proposant systématiquement des contrats de trois ans, l'implication de l'employeur dans l'accompagnement et la construction de leur projet professionnel sont autant de sujets qui ne sont pas pris en considération par la rue de Grenelle.

L'avis du SE-Unsa

Le SE-Unsa déplore qu'*in fine* le ministère continue à invisibiliser des personnels toujours plus essentiels au fonctionnement du système éducatif, qu'il refuse de voir la réalité des difficultés du métier d'AED et d'envisager des perspectives de rémunération pour celles et ceux qui font le choix de ces métiers.

Pour le SE-Unsa, le dialogue social doit conduire d'une part à améliorer les conditions de rémunération et de travail des personnels, et d'autre part à améliorer le fonctionnement du Service public. En la matière, le ministère passe à côté ; les problèmes majeurs restant sans réponses.